

Conditions générales de vente de Bonotec AG, valables à compter du 01/01/2024

1. Généralités

- 1.1 En concluant le contrat, l'acheteur accepte les conditions générales de vente pour la relation contractuelle actuelle et future avec Bonotec AG (Bonotec). Elles font partie intégrante de la relation contractuelle. Les accords divergeant de ces conditions ne nous engagent que s'ils ont été confirmés par écrit par nos soins. Les conditions d'achat ou commerciales de l'acheteur ne font pas partie intégrante du contrat.

2. Offre

- 2.1 Les listes de prix, prospectus, offres, illustrations, indications de matériaux et de dimensions sont sans engagement. Si une offre mentionne une durée de validité, celle-ci est contraignante tant que la commande nous parvient dans ce délai.
- 2.2 Les dessins, documents et échantillons restent notre propriété et ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Ces documents ne peuvent être ni copiés, ni reproduits d'une autre manière, ni rendus accessibles à des tiers. Il est également interdit de les utiliser pour des constructions personnelles.
- 2.3 Si une commande n'est pas passée ou est passée à des tiers, les plans, dessins ou autres documents soumis doivent être renvoyés sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande.

3. Commandes

- 3.1 Toutes les commandes et accords verbaux et écrits nécessitent notre confirmation écrite pour être valables.

L'exactitude de la confirmation de commande doit être vérifiée immédiatement après réception. Les demandes de modification doivent être soumises par écrit à Bonotec dans les trois jours suivant la réception de la confirmation de commande pour acceptation.

- 3.2 Sans accord écrit, la commande ne peut être annulée et les produits déjà livrés ne peuvent être repris. Même si Bonotec accepte le retour de la marchandise, des frais de contrôle et de restockage s'élevant à 30 % du prix d'achat seront facturés. Les produits d'une valeur inférieure à 200 CHF ou les marchandises livrées il y a plus de 3 mois ne peuvent pas être retournés. Les frais de retour sont à la charge du client. Le retour d'articles incomplets et/ou endommagés ne peut être accepté ni crédité.
- 3.3 En cas de suspicion d'insolvabilité de l'acheteur, Bonotec peut à tout moment résilier le contrat sans préavis, à moins que l'acheteur ne fournisse une garantie. Si l'acheteur est en retard dans le paiement d'une facture de Bonotec, toutes les autres factures non encore réglées deviennent immédiatement exigibles.

4. Contenu de la livraison, délais de livraison, profit et risque, contrôle et réclamation pour défauts

- 4.1 Notre confirmation écrite, accompagnée des éventuelles annexes techniques, fait foi pour l'étendue et l'exécution de la livraison.
- 4.2 Le risque est transféré au client lorsque la marchandise quitte l'entrepôt ou le site de production de Bonotec.

- 4.3 Le transport s'effectue aux frais et aux risques de l'acheteur, même en cas de livraisons franco de port. Pour toutes les livraisons, l'acheteur supporte les risques liés au transport et à l'assurance.
- 4.4 Le client est tenu de vérifier soigneusement les produits immédiatement après la livraison. Les dommages ou les marchandises manquantes doivent être signalés immédiatement par écrit en présence du chauffeur, avec une réserve. Les dommages qui ne sont pas immédiatement visibles doivent être signalés par écrit par le client dans les huit jours suivant la réception, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée.
- 4.5 Une réclamation tardive entraîne la perte de notre obligation de garantie.
- 4.6 Bonotec est libre de choisir le moyen de transport.
- 5.5 Les frais supplémentaires liés aux spécifications de transport propres au client, tels que l'avis de livraison, la livraison dans un créneau horaire, les livraisons à date fixe et express, les transports spéciaux, etc., sont facturés séparément en fonction des coûts réels.
- 5.6 Pour les livraisons à l'étranger, tous les frais de transport, taxes, assurances, droits de douane, etc. sont à la charge du client.

6. Conditions de paiement

- 6.1 Sauf accord contraire expressément stipulé par écrit, les factures de Bonotec sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans escompte. En cas de retard de paiement, des frais de rappel d'au moins CHF 15.00 par rappel ainsi que des intérêts moratoires de 10 % seront facturés. En outre, Bonotec peut retenir la livraison d'autres produits commandés sans pour autant être en retard de livraison.
- 6.2 Pour les livraisons à l'étranger, le client est tenu de payer à l'avance la totalité du montant de la facture.
- 6.3 Les éventuelles réclamations pour défauts ne dispensent pas du paiement du prix d'achat dans les délais impartis.
- 6.4 Pour les commandes supérieures à CHF 20 000, les modalités de paiement échelonné suivantes s'appliquent, sauf accord contraire expressément stipulé par écrit:
- 1/3 payable immédiatement à la commande,
 - 1/3 payable avant la livraison,
 - 1/3 payable 30 jours après la livraison.

7. Réserve de propriété

- 7.1 Les produits livrés restent notre propriété

- jusqu'à leur paiement intégral. Le client est tenu de coopérer aux mesures nécessaires à la protection de notre propriété, notamment d'entretenir à ses frais les objets livrés pendant la durée de la réserve de propriété et de les assurer contre tous les risques au profit du fournisseur. Bonotec est en droit de faire inscrire cette réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété.
- 7.2 Si le client vend des produits qu'il a achetés à Bonotec avant d'en avoir acquis la propriété en payant la facture, il est tenu de céder sa créance sur le prix d'achat à hauteur du crédit de Bonotec. Bonotec est en droit d'exiger à tout moment la cession écrite et la notification au tiers ou de les effectuer elle-même. Le cédant reste solidairement responsable envers Bonotec. Afin de garantir la créance cédée, le client est tenu, à la première demande de Bonotec, de faire inscrire un droit de gage des artisans et entrepreneurs.
- 7.3 En cas de retard de paiement ou de détérioration de la situation financière de l'acheteur, Bonotec est en droit de reprendre immédiatement la marchandise sous réserve de propriété.

8. Délais de livraison

Les dates de livraison souhaitées par le client sont prises en compte dans la mesure du possible. Les délais de livraison indiqués sont approximatifs. Ils ne commencent à courir qu'après clarification de toutes les questions techniques nécessaires et réception des acomptes convenus. Les délais de livraison convenus sont prolongés en cas d'obstacles imprévus que nous ne pouvons éviter malgré toute la diligence requise. Le dépassement du délai de livraison ne donne pas le droit à l'acheteur d'annuler la commande passée ni de faire valoir des droits à dommages-intérêts (directs ou indirects).

9. **Montage et installations**
- 9.1 Nos conditions générales de montage s'appliquent aux montages effectués par notre personnel.
- 9.2 L'installation des produits Bonotec ne doit être effectuée que par du personnel qualifié, conformément aux dispositions des fiches techniques et de montage actuellement en vigueur.
10. **Garantie, élimination des défauts et responsabilité**
- 10.1 La durée de garantie pour les produits livrés par Bonotec est de 12 mois, indépendamment du fait que ceux-ci soient intégrés ou non dans une installation fixe après l'achat. Cela concerne également les marchandises lorsqu'elles sont intégrées ou montées sur des appareils tels que des commandes, des régulateurs, des régulateurs, des clapets, etc. Le délai commence à courir à compter de la livraison ou de la mise à disposition (appel) à l'acheteur. Pour les marchandises livrées ultérieurement dans le cadre de l'exécution de la garantie, les délais de garantie de base s'appliquent à nouveau.
- 10.2 Bonotec remplit ses obligations de garantie en réparant gratuitement les produits défectueux ou en fournissant des pièces de rechange franco usine, à sa discrétion. Toute autre prétention du client est exclue, notamment en matière de réduction ou de résiliation, de frais de remplacement du client, de dommages-intérêts, de frais de détermination des causes du dommage, d'expertises, de dommages consécutifs, etc.

Notre garantie est toujours soumise au respect de nos conditions de paiement

- de livraison ainsi qu'au respect des dispositions du mode d'emploi. La responsabilité pour vices est exclue si :
- a) le client ne respecte pas ses obligations de paiement,
 - b) les marchandises ont été manipulées de manière inappropriée par le client ou l'utilisateur ou ont été utilisées dans des conditions pour lesquelles elles ne sont pas adaptées,
 - c) des dommages sont survenus en raison d'un cas de force majeure, d'une usure naturelle ou d'autres influences telles que la corrosion, la surchauffe, une sollicitation excessive, un stockage, un montage ou une mise en service inappropriés, le non-respect des consignes d'utilisation, une installation et une maintenance défectueuses, une utilisation non conforme au produit ou une modification du produit,
 - d) le client ou l'utilisateur ne nous accorde pas le délai raisonnable pour la réparation ou le remplacement.
- 10.4 Nous ne prenons en charge que les frais occasionnés par la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses dans nos ateliers. Si, pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, les pièces défectueuses ne peuvent être réparées ou remplacées dans nos ateliers, les frais supplémentaires qui en résultent sont à la charge du client.
- 10.5 Lors de travaux de réparation sur le lieu de destination, le client met à disposition le personnel auxiliaire nécessaire et les dispositifs requis.
- 10.6 Le fournisseur est libre de réparer la marchandise faisant l'objet d'une réclamation ou de proposer un remplacement équivalent.
- 10.7 La garantie est entièrement annulée si le client ou des tiers procèdent eux-mêmes ou font procéder à des modifications et réparations sans notre accord et si les dysfonctionnements et défauts ne sont pas immédiatement signalés par écrit.
- 10.8 Toute prétention de l'acheteur allant au-delà des obligations de garantie susmentionnées, telle que le versement de dommages-intérêts pour perte d'exploitation subie, manque à gagner ou accidents ou dommages consécutifs à des accidents, est expressément exclue.
- 10.9 En cas de livraisons à l'exportation, nous ne sommes pas responsables des réglementations en vigueur au lieu de destination dont le client ne nous a pas informés par écrit.
- 11. Lieu d'exécution, for juridique, droit applicable**
- 11.1 Le lieu d'exécution et le for juridique pour tous les litiges est Konolfingen. Le fournisseur est en droit de poursuivre l'acheteur à Konolfingen ou à son siège social ou domicile.
- 11.2 Le droit suisse est applicable.
- 11.3 La version allemande fait foi.